



Strasbourg, 1<sup>er</sup> octobre 2010

**Greco (2010) 19F**

**48<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 27 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2010)

**DECISIONS**

Lors de sa 48<sup>ème</sup> Réunion Plénière (Strasbourg, 27 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2010), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2010) 20F) ;

#### Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2010) 20F) ;

#### Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation Conjoints

3. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur Monaco (Greco RC-I/II (2010) 3F) ;
4. invite les autorités de Monaco à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
5. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur l'Azerbaïdjan (Greco RC-I/II (2008) 4F Addendum) ;
6. invite les autorités de l'Azerbaïdjan à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;

#### Deuxième Cycle d'Evaluation

7. adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
  - la Moldova (Greco RC-II (2008) 8F Addendum) et
  - le Portugal (Greco RC-II (2008) 2F Addendum) ;
8. note avec satisfaction que les autorités de la Moldova et du Portugal autorisent la publication des rapports mentionnés à la décision 7 ci-dessus ;

#### Troisième Cycle d'Evaluation

9. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
  - l'Azerbaïdjan (Greco Eval III Rep (2010) 2F – Thèmes I et II),
  - la Bulgarie (Greco Eval III Rep (2009) 7F – Thèmes I et II) et
  - la Serbie (Greco Eval III Rep (2010) 3F – Thèmes I et II) ;
10. invite les autorités de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie et de la Serbie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 9 ci-dessus ;
11. adopte le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la Lettonie (Greco RC-III (2010) 6F) ;
12. note avec satisfaction que les autorités de la Lettonie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 11 ci-dessus ;
13. approuve la composition des équipes d'évaluation chargées de l'évaluation du Troisième Cycle de l'Autriche, l'Italie, Monaco, la Fédération de Russie, la Suisse et l'Ukraine (Greco Eval III (2007) 1bil. du 14 septembre 2010) ;
14. approuve la liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du troisième cycle à l'égard de l'Albanie, la Belgique, la France, la Norvège, l'Espagne et la Suède (Greco Eval III (2010) 11E) ;

15. note qu'en ce qui concerne les visites d'évaluation des Premier et Deuxième Cycle conjoints du Liechtenstein et de Saint-Marin ainsi que les visites d'évaluation du Troisième Cycle des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ukraine, de la Suisse, de l'Autriche, de la Fédération de Russie, de Monaco, et de l'Italie (chronologie du Deuxième Cycle) à programmer en 2011, le Secrétariat contactera individuellement les membres concernés en ce qui concerne les délais de soumission des réponses aux questionnaires ainsi que les dates de la visite ;

#### Quatrième Cycle d'Evaluation – échange de vues

16. tient un échange de vues sur la Prévention de la Corruption au sein des assemblées parlementaires avec la participation de M. Ghassan E. MOUKHEIBER, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) et Président du Groupe de travail mondial sur l'éthique parlementaire du GOPAC, en tant qu'intervenant principal ;
17. convient que la coopération avec GOPAC, en particulier dans le cadre du Quatrième Cycle d'Evaluation du GRECO, devrait être intensifiée, notamment en invitant M. MOUKHEIBER à assister le Groupe de Travail chargé de la préparation du Quatrième Cycle d'Evaluation (WP-Eval IV) ;

#### Recommandations de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

18. adopte des commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée Parlementaire 1908 (2010) sur le lobbying dans une société démocratique (Code européen de bonne conduite en matière de lobbying) et 1916 (2010) sur la protection des « donneurs d'alerte » (Greco (2010) 17F Final et 16F Final) et charge le Secrétariat de les transmettre au Secrétariat du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;

#### Le GRECO et l'Union Européenne

19. se félicite des informations fournies par le Secrétaire Exécutif et des progrès réalisés en ce qui concerne le format possible de la coopération entre le GRECO et l'Union Européenne, notamment son adhésion au GRECO, et charge le Secrétariat de continuer à examiner ces questions avec les services compétents de l'Union Européenne ;

#### Coopération avec le Kazakhstan

20. tient un échange de vues informel sur les perspectives de coopération entre le GRECO et le Kazakhstan, y compris en ce qui concerne son adhésion éventuelle au GRECO, et convient de réexaminer cette question à un stade ultérieur ;

#### Divers

21. note qu'un point sera inscrit, à intervalles réguliers, à l'ordre du jour des réunions plénières pour permettre aux membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe de la Direction de la Coopération de fournir des informations sur les activités prévues ou en cours, en matière de lutte contre la corruption ;
22. demande au Bureau d'envisager d'inclure à l'ordre du jour du GRECO 49 un point sous lequel la Délégation de l'Autriche pourrait informer la plénière des évolutions récentes en ce qui concerne l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) ;

#### Calendrier des prochaines réunions

23. note que le Bureau tiendra sa 55<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg, le 27 octobre 2010 ;
24. décide de tenir sa 49<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg, du 29 novembre au 3 décembre 2010.